



Municipalité de Sorvilier

Rue Principale 18 – 2736 Sorvilier

Tél : 032 492 18 29

Ouvert le lundi de 16h à 18h30

www.sorvilier.ch

adm.sorvilier@bluewin.ch

Sorvilier, le 28 octobre 2015

ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE

Les citoyennes et les citoyens ayant droit de vote en matière communale sont convoqués à l'Assemblée municipale ordinaire

**jeudi 10 décembre 2015 à 20h00,
à la salle de la Municipalité (bâtiment communal).**

Les personnes de nationalité suisse et étrangère, n'ayant pas le droit de vote, sont cordialement invitées à participer à cette Assemblée.

Ordre du jour

1. Budget 2016 (voir au verso)
Quotité (1.80), taxe immobilière (1.5 o/oo), taxe des chiens (fr. 50.00 / fr. 40.00), taxe de l'eau (fr. 1.00) / UR (fr. 2.00), taxe d'épuration (fr. 3.50) / UR (fr. 16.00), taxe des déchets (fr. 70.00), taxe d'exemption (8 % sur l'impôt cantonal)
2. Discuter et accepter les modifications du règlement sur les sapeurs-pompiers de la Municipalité de Sorvilier
3. Discuter et accepter le règlement concernant la participation communale aux frais d'inhumation de la Municipalité de Sorvilier
4. Discuter et accepter une demande de crédit de fr. 50'000.00 pour l'aménagement d'une nouvelle place de jeux
5. Discuter et accepter une demande de crédit de fr. 100'000.00 pour le renouvellement d'une conduite d'eau à l'entrée ouest du village
6. Divers et imprévus
7. Nouveaux citoyennes et citoyens
8. Promotions civiques

En vertu des art. 54 LCo et 37 OCo, le budget mentionné sous point 1 et les règlements mentionnés sous points 2 et 3 sont déposés publiquement 30 jours avant l'Assemblée au Secrétariat municipal, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 63, al. 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de cette Assemblée sera déposé publiquement du 4 janvier 2016 au 18 janvier 2016, où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 63, al. 2 du règlement d'organisation, une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, pendant le dépôt public.

LE CONSEIL MUNICIPAL

RECAPITULATIF DU BUDGET 2016 AU VERSO